

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2014)
Heft: 295-296

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet



APPENZELL

■ Trois vaches, contaminées par la tuberculose bovine, ont dû être abattues dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et Rhodes-Extérieures. Au total, près de 150 bêtes ont été examinées par les Offices vétérinaires des deux cantons. Ceux-ci pensent que la maladie a été introduite en Suisse par une vache appenzelloise ayant séjourné dans un alpage du Voralberg autrichien durant l'été 2011.



ARGOVIE

■ La « Maison des pères », seule institution du genre en Europe va étoffer ses services. Depuis son ouverture en 2009, elle a accueilli 36 pères et 28 enfants qui s'y sont réfugiés pour éviter les violences de leur compagne ou mère. Actuellement gérée par l'association de parents VeV, l'institution sera dirigée par une association spécifique présidée par Roland Basler, élu vert-libéral du parlement argovien.



BÂLE-CAMPAGNE

■ Vingt ans après la votation sur le sujet, la route A22 entre Liestal et Pratteln a été inaugurée. Les travaux ont coûté 470 millions de francs pour une route de 4,5 km, bien loin du crédit de 248 millions de francs accepté par les citoyens en 1995.
■ Des conseillers d'État et des hauts fonctionnaires de Bâle-Campagne n'ont pas reversé, comme ils l'auraient dû, des indemnités touchées lorsqu'ils représentaient le canton dans des sociétés et institutions. La somme totale atteindrait au moins 320 000 francs. Le gouvernement a porté plainte.
■ À 74,7 %, les citoyens ont accepté une initiative visant à encourager l'accès à la propriété.



BÂLE-VILLE

■ La Banque cantonale de Bâle (BKB), qui fait l'objet d'une enquête des autorités américaines, a constitué une provision de 100 millions de francs, pour faire face aux frais de justice et à une éventuelle amende.
■ Le conseiller d'État et président de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé, Carlo Conti, a annoncé sa démission. Il quittera l'exécutif cantonal l'été prochain. Le démocrate-chrétien a reconnu des erreurs dans le décompte de ses indemnités pendant les 14 ans passés au gouvernement, pour une somme de 111 000 francs, somme qu'il assure avoir remboursée. Carlo Conti est le doyen du Conseil d'État de Bâle-Ville.

■ Bâle-Ville sera le premier canton suisse à introduire des quotas féminins d'au moins 30 % dans les conseils d'administration des entreprises où il est majoritaire. Les citoyens ont approuvé un projet de loi en ce sens par 57,3 % des voix.



BERNE

■ La ville de Berne va changer cette année son système de dépouillement : les bulletins de vote passeront par un système électronique. Les Bernois ne recevront plus qu'un seul bulletin qui listera tous les objets, communaux, cantonaux ou fédéraux. Pour expliquer cette décision, la ville explique qu'il est de plus en plus difficile de trouver des scrutateurs. D'autres villes ont d'ailleurs déjà fait le pas, comme Genève, Yverdon ou Saint-Gall.

■ La conseillère nationale bernoise Ursula Haller (PBD), 65 ans, a annoncé qu'elle abandonnerait son siège de député à l'automne, afin de profiter de sa famille et de ses amis. En outre, elle ne briguera pas un nouveau mandat de conseillère municipale de la ville de Thonon.

■ Il y a 1 905 candidats à l'élection du Grand Conseil bernois le 30 mars prochain. 160 sièges sont à pourvoir. Par rapport aux élections de 2010, on compte davantage de candidates.

■ La commune de Trois-Rivières n'existe pas. Par 59,8 % des voix, les citoyens de Tavannes, Tramelan, Loveresse, Saicourt et Reconvillier ont refusé la fusion de ces communes.

■ Le canton adhère à son tour au concordat intercantonal renforcé contre les hooligans. À une très large majorité de trois contre un, les citoyens ont accepté un durcissement des mesures préventives contre les débordements lors des matchs de football ou de hockey sur glace.



FRIBOURG

■ Les citoyens de Fribourg, de Marly et de Villars-sur-Glâne ne voteront finalement pas en mai prochain sur une éventuelle fusion des trois communes en 2016. L'Exécutif de la ville de Fribourg estime que le projet de fusion est « quasiment voué à l'échec » et reporte le rapprochement entre les trois communes à l'horizon 2022.

■ Malgré l'opposition du PDC, du PLR et de l'UDC, le Conseil général de la ville de Fribourg a voté une hausse des impôts pour les personnes physiques et les sociétés cette année. Cette mesure doit rapporter 5,6 millions de francs par an et permettre au budget 2014 d'être quasiment équilibré.

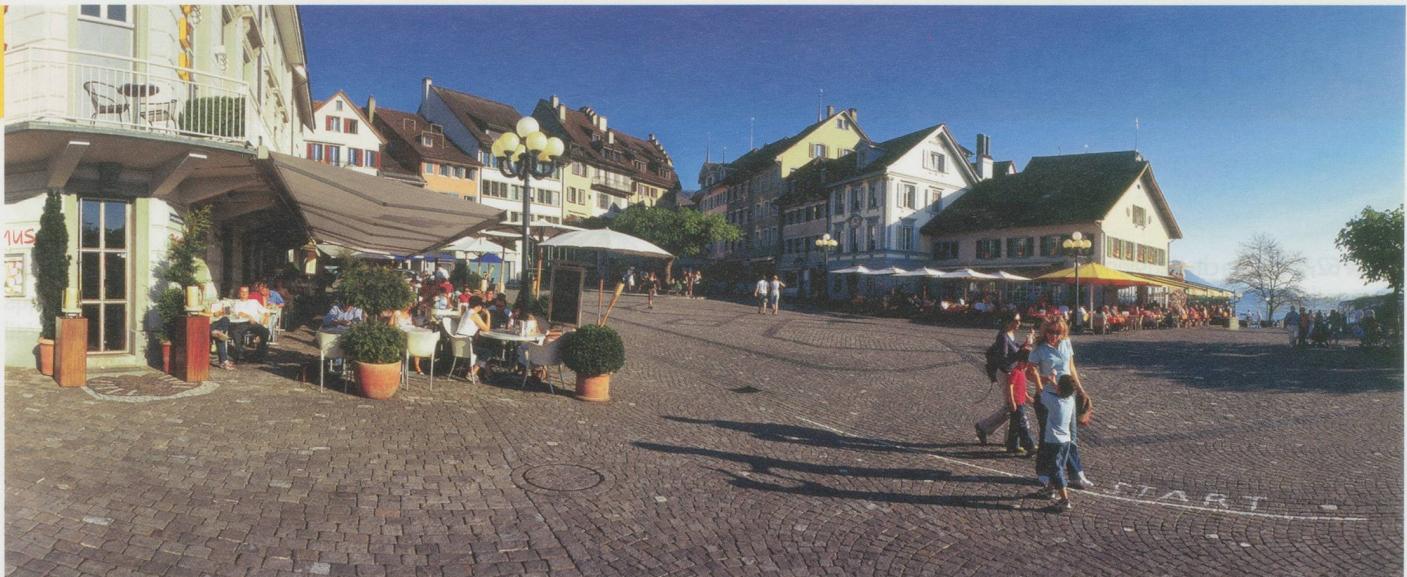
■ La commune de Morens (FR) va retirer ses recours contre les règlements d'exploitation civils et militaires de l'aérodrome de Payerne (VD). Elle a obtenu des indemnités, dont 742 319 francs de la part de l'armée, une première en Suisse.

■ Les citoyens fribourgeois ont donné leur feu vert à deux gros projets de construction. Un crédit de 44,6 millions de francs servira à construire un nouveau bâtiment pour deux hautes écoles de Fribourg. Un autre crédit de 42,6 millions de francs est destiné à un nouvel édifice pour la police cantonale.



GENÈVE

■ Les citoyens devront revoter sur l'initiative « Stop aux hausses de tarifs des Transports publics genevois ». Le Tribunal



La vieille ville de Zug, près de la Landsgemeindeplatz

fédéral a en effet rejeté le recours des initiateurs contre l'annulation du scrutin ordonné par la Chambre administrative de la Cour de justice de Genève.

■ Les Urgences des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont pris des mesures pour protéger le personnel contre les violences. Un agent de sécurité est désormais présent la nuit. Cette année, les employés seront munis d'un bracelet d'alarme et le nombre d'accompagnants sera limité.

■ Le Conseil d'État recommande au parlement d'accepter sans contreprojet l'initiative populaire « Pour une extension souterraine de la gare de Cornavin ».

■ Les Genevois ne veulent pas sacrifier la qualité d'accueil des crèches pour pallier la pénurie de places. À 56,8 % ils ont refusé de baisser le taux d'encadrement des institutions de la petite enfance, comme le réclamait la droite, soucieuse de baisser les coûts. Les citoyens ont en revanche dit oui au projet de loi visant à instaurer des densités minimales de constructions, afin de lutter contre la pénurie de logements.



GLARIS

■ Un hélicoptère s'est écrasé dans la région d'Elm. Cinq de ses occupants ont été blessés dont deux sérieusement. Le pilote s'apprêtait à poser son engin lorsque, pour une raison non encore déterminée, l'arrière de l'hélicoptère a subitement touché le sol

et la machine s'est renversée sur le côté. L'accident a nécessité l'engagement d'une quarantaine de secouristes, de personnels sanitaires, de pompiers et de policiers.

■ Le libéral-radical glaronais Thomas Hefti représentera son canton au Conseil des États. Avec 5 571 voix, il a battu le conseiller national et président du Parti bourgeois démocratique Martin Landolt (2 149 voix). Thomas Hefti succède à son collègue de parti Pankraz Freitag décédé subitement en octobre dernier.



GRISONS

■ Une automobiliste qui roulait sur la voie de gauche près de Seewis (GR) a causé une collision frontale avec un autre véhicule. Elle a expliqué qu'elle venait de faire un long séjour en Nouvelle-Zélande et elle pensait qu'on roulait aussi à gauche en Suisse. Les conductrices des deux voitures ont été blessées, indique la police grisonne.

■ L'écrivain romanche Oscar Peer est décédé à l'âge de 85 ans. Il avait reçu le Prix Schiller en 1986, le prix Lipp Zurich et celui des auditeurs de la Radio suisse romande en 2000 pour son roman *Coupe sombre*, son premier livre traduit en français.

■ Les entreprises grisonnes continueront à payer l'impôt ecclésiastique. Par 73,7 % des voix, les citoyens ont refusé une initiative des Jeunes PLR qui demandaient l'abolition de cet impôt qui apporte 8 millions de francs aux Églises.



JURA

■ La création du Musée suisse de la distillation à Porrentruy se précise. Conçu en 2012 le projet se réalisera en 2016. Le futur musée exposera des alambics anciens mais abritera également un magasin de produits du terroir. Il se veut un espace dédié à toutes les utilisations des fruits, allant de la confiture au schnaps.

■ La marque horlogère Richard Mille, établie aux Breuleux (JU) a vu son chiffre d'affaires augmenter de 20 % l'année dernière et atteindre 132 millions de francs. L'entreprise des Franches-Montagnes, spécialisée dans le segment du très haut de gamme, a augmenté ses prix ces dernières années : le prix moyen hors taxes d'un de ses modèles se situe désormais autour de 150 000 francs.



LUCERNE

■ Les contribuables lucernois paieront davantage d'impôts cette année. Par 71 voix contre 47, le parlement cantonal a accepté une hausse du taux d'imposition de 1,5 à 1,6 %.

■ Lucerne est la seule ville de Suisse à figurer dans le classement des meilleures destinations touristiques de l'Espace alpin établi par l'institut BAKBasel. Douze stations autrichiennes figurent parmi les 15 destinations les plus performantes. Malgré la cherté du franc, la cité du bord du lac des Quatre-Cantons se classe cinquième.

DANS LES CANTONS

► ■ À 62,4 %, les citoyens ont dit oui à la suppression de la taxe immobilière réclamée par la fédération des propriétaires. En conséquence, la baisse des recettes fiscales pour le canton et les communes sera de 18 millions de francs.



NEUCHÂTEL

■ Près du quart de la population du canton va bénéficier cette année de subsides en matière d'assurance maladie. L'enveloppe budgétaire destinée à la réduction des primes permettra à quelque 42 000 personnes d'obtenir une aide financière.

■ Les Neuchâtelois désireux de se rendre à Paris en train disposent désormais de trois liaisons quotidiennes entre leur ville et Frasne (F) où une correspondance est assurée pour Paris par TGV. Après 26 ans d'existence, la ligne directe entre Paris et Neuchâtel avait été supprimée en décembre dernier, l'opérateur Lyria considérant qu'elle n'était pas assez rentable.



NIDWALD

■ La Banque cantonale de Nidwald (NKB) va participer au programme américain de résolution du litige fiscal avec la Suisse. L'établissement a décidé de s'inscrire en catégorie 2, expliquant cependant n'avoir jamais eu les clients américains comme marché-cible. La NKB a compté quelques clients américains qui n'auraient vraisemblablement pas correctement réglé leurs obligations fiscales aux États-Unis, a communiqué la banque, qui souligne que sa solidité financière n'est pas affectée par cette décision et qu'elle est en mesure de couvrir les coûts grâce à ses réserves.



OBWALD

■ La banque cantonale d'Obwald (OKB) a annoncé son intention de participer au programme américain pour résoudre le conflit fiscal entre les banques suisses et

les États-Unis, pour le moment en catégorie 4. L'OKB a jusqu'à l'été pour prendre une décision définitive.

■ Des archéologues ont découvert au col de Brünig (OW) plus de 120 pièces de monnaie datant de la création de la Confédération. Une fois nettoyées par le service lucernois d'archéologie, les pièces seront exposées au Musée d'histoire d'Obwald.



SAINT-GALL

■ Deux chevaux ont désarçonné leurs cavaliers à Trübbach et ont emprunté au galop l'autoroute A13 sur près d'un kilomètre. Heureusement, ils n'ont provoqué aucun accident mais ont seulement occasionné quelques bouchons. Les deux animaux ont pu être maîtrisés par des automobilistes puis ont été emmenés dans un van. Les deux cavaliers sont indemnes.

■ Au terme de l'un des exercices les plus difficiles de son histoire, le fabricant saint-gallois d'équipements industriels Bühler a dégagé l'an dernier un chiffre d'affaires de 2,32 milliards de francs, 3,6 % de moins qu'en 2012.

■ Deux fillettes somaliennes devront enlever leur voile si elles veulent suivre l'école primaire de Heerbrugg. Les citoyens de la commune ont accepté le référendum lancé par l'UDC.



SCHAFFHOUSE

■ La Banque cantonale de Schaffhouse (SHKB) va participer au programme américain visant à régler le conflit fiscal entre les banques suisses et les États-Unis. La banque s'inscrit dans la catégorie 2. Dans un communiqué, la SHKB indique que « d'éventuelles conséquences financières sont tout à fait gérables pour la banque », souligne n'avoir jamais recruté « activement » des clients américains et ne jamais avoir accueilli des avoirs non déclarés provenant d'autres banques. La SHKB se dit sereine car elle s'est fait certifier par ses clients américains que leurs avoirs avaient été déclarés au fisc.



SCHWYZ

■ Le Zurichois Urban Federer est le nouvel abbé d'Einsiedeln et succède au Valaisan Martin Werlen. Le Vatican a confirmé le résultat de l'élection qui s'est déroulée fin novembre dernier.



SOLEURE

■ Les autorités d'Egerkingen (SO) n'avaient pas le droit de donner en assemblée les noms de six contribuables qui ont des dettes envers le fisc, estime le tribunal administratif cantonal soleurois. Celui-ci avait été saisi du dossier sur plainte du préposé cantonal à la protection des données. Le pilori a été aboli au niveau fédéral et il n'y a aucune raison de le réintroduire au niveau communal, écrit le tribunal dans son jugement. Donner les noms des mauvais payeurs viole aussi le secret fiscal.

■ Les Soleurois ne paieront pas moins d'impôts. À 62,4 % ils ont refusé une initiative de l'UDC visant à une baisse de 10 à 15 % des contributions.



TESSIN

■ Sur la recommandation de l'ancien surveillant des prix Rudolf Strahm, le canton va baisser les tarifs de ses notaires. Le Grand Conseil a voté cette mesure sur la demande du gouvernement cantonal. La taxe maximale pour une transaction de 500 000 francs baisse de 11 % et celle pour les transactions d'un million de francs de 14,4 %. En 2007, Rudolf Strahm avait étudié les tarifs de notariat dans les différents cantons et constaté que le Tessin figurait parmi ceux pratiquant les taxes les plus élevées.

■ Le référendum du PS tessinois contre un projet d'amnistie fiscale a abouti. Quelque 7 800 signatures ont été déposées à la Chancellerie contre la proposition du Grand Conseil votée en novembre.

■ À 89,5 %, les citoyens tessinois ont approuvé une restriction du droit d'éligibilité. Les personnes ayant été condamnées en justice ne pourront plus siéger au Grand Conseil ou au conseil des États. La mesure était déjà valable pour le Conseil d'État et les exécutifs de communes.



THURGOVIE

■ La Banque cantonale de Thurgovie (TKB) va participer au programme américain dans le cadre du conflit fiscal entre la Suisse et les États-Unis, mais elle hésite entre les catégories 3 et 4. Elle devrait prendre sa décision début juillet.

■ Le spécialiste du bâtiment AFG Arbonia-Forster Holding a vendu AFG Cuisines (les leaders du marché suisse Piatti et Forster Cuisines) au producteur allemand Alno. Ce dernier reprend les 500 salariés des deux marques et entend poursuivre leur développement. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé.

■ Le PDC maintient son siège au gouvernement thurgovien. La démocrate-chrétienne Carmen Haag a été élue à la succession de Bernhard Koch.



URI

■ La Banque cantonale d'Uri (URKB) compte participer au programme américain visant à régler le différend fiscal entre la Suisse et les États-Unis. Elle s'inscrit dans la catégorie 4 (destinée aux banques qui ont une activité régionale et n'ont aucun client américain), comme beaucoup d'autres petits établissements cantonaux.

■ L'hôtel Chedi, symbole du nouveau complexe touristique du milliardaire égyptien Samih Sawiris, a ouvert ses portes à Andermatt. Le projet du complexe, devisé à plus d'un milliard de francs, a commencé il y a neuf ans par une rencontre informelle entre le président du gouvernement uranais, alors à la recherche d'investisseurs pour son canton, et l'ambassadeur de Suisse en Égypte. Cette rencontre avait entraîné une visite de Samih Sawiris, vite tombé amoureux du site uranais.

■ À 88,5 %, les citoyens uranais ont accepté d'abroger la loi sur la censure cinématographique. La commission de censure n'existe plus depuis 1996.



VALAIS

■ Par 90 voix contre 28, le Grand Conseil a accepté le budget cantonal qui présente un excédent de financement d'un million de francs environ et de revenus de quelque 4,7 millions de francs.

■ La station de Saas Fee a son festival du film. Celui-ci se tiendra du 19 au 23 mars, avec, au programme, la projection de films de Suisse, d'Autriche, d'Allemagne, de France et d'Italie.

■ Depuis le 1^{er} janvier, les établissements publics qui laissent leurs clients fumer dans une espace non fumeur s'exposent à une amende allant jusqu'à 5 000 francs, voire à une fermeture temporaire. Cette mesure a été décidée par le Conseil d'État qui entend ainsi renforcer la lutte contre le tabagisme.



VAUD

■ Les citoyens lausannois se prononceront sur le projet de la tour Taoua, au Palais de Beaulieu. Des référendaires ont en effet recueilli plus de 170 000 signatures en un mois.

■ La commune de Lausanne a reçu une cinquantaine d'oppositions à son projet de parc éolien dans les bois du Jorat. L'association Eole Responsable et les communes de Cugy et Montpreveyres font partie des opposants.

■ Depuis l'instauration de la taxe au sac il y a un an, le volume des ordures ménagères a diminué de 40 % à Lausanne. Dans le même temps, le recyclage du papier et du carton a augmenté de 16 % et celui du verre de 64 %.

■ Le Conseil d'État vaudois a demandé 43,5 millions de francs au Grand Conseil en faveur du Pôle muséal qui devrait ouvrir en 2017 dans l'ancienne halle aux locomotives de la gare de Lausanne. Les parlementaires devraient se prononcer sur cette question avant l'été.

■ La vente de bière et d'alcool fort à emporter sera interdite dans le canton entre 20 h et 6 h du matin. La modification de la loi sur les auberges et les débits de boissons vise à empêcher les débordements causés par des jeunes sous l'emprise de l'alcool.

■ Les citoyens de Chavannes-près-Renens ont approuvé à 61 % la construction d'une tour de 117 m qui accueillera environ 1 600 habitants à l'horizon 2020. La construction de cette tour, la plus haute de l'agglomération lausannoise, doit créer un millier d'emplois.



ZOUG

■ Sur décision du Grand Conseil zougais, les députés du canton ne pourront plus boire de l'eau-de-vie aux frais du contribuable lors des déjeuners pris en commun, sauf bien entendu s'il s'agit de kirsch zougais. Qu'on se rassure, les repas et le vin restent offerts...



ZURICH

■ Un espace dévolu à l'art brut a ouvert à Zurich. Le Musée Visionnaire présente la particularité de proposer des prêts d'œuvres d'art, pour une somme de 20 à 40 francs par mois.

■ Le centre-pilote de procédure accélérée pour les requérants d'asile est entré en service à Zurich. Quelque trente collaborateurs de l'Office fédéral des migrations ont enregistré les premiers requérants. À terme, le centre devrait traiter entre 1 300 et 1 400 dossiers annuellement.

■ Les citoyens zurichois ont accepté à 54,6 % une modification de la loi sur l'aménagement du territoire. Les communes pourront désormais désigner des zones qui doivent être alimentées par un part minimale d'énergies renouvelables.

■ La socialiste Corine Mauch conserve la mairie de Zurich. Le PLR a réussi à récupérer un deuxième siège à l'exécutif de la ville, aux dépens d'un Vert. Le gouvernement de la commune est désormais constitué de quatre socialistes, deux PLR, un PDC, un Vert et un représentant de la Gauche alternative.